



Liste rouge de la flore vasculaire d'Auvergne

Dossier de presse





Agréé par l'État depuis le 10 juin 1998, le Conservatoire botanique national du Massif central (CBN Massif central) est un établissement public à caractère scientifique et technique ayant pour objectif principal la connaissance et la conservation de la diversité biologique végétale.

Pour atteindre cet objectif et en application du décret du 8 juillet 2004 relatif aux Conservatoires botaniques nationaux, le Conservatoire botanique national du Massif central mène, sur son territoire d'agrément (Auvergne, Limousin, Ardèche, Loire, Rhône), quatre missions principales :

- La connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels ;
- L'identification, la conservation et la valorisation des éléments rares et menacés de la flore sauvage, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels ;
- La fourniture à l'État, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans leurs domaines respectifs de compétences, d'une assistance technique et scientifique experte en matière de flore sauvage, de végétation et d'habitats naturels et semi-naturels ;
- L'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale sauvage.

Il coordonne la mise en oeuvre de ces 4 missions à l'échelle biogéographique du Massif central, en partenariat avec les autres Conservatoires botaniques nationaux.

Pour en savoir plus :
www.cbnmc.fr



Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics et 35 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN rassemble également un réseau de plus de 200 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit 130 spécialistes.

L'UICN International a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

Pour en savoir plus :
www.uicn.fr



La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) est le service régional des ministères de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et de l'égalité des territoires et du logement (METL).

La DREAL est issue de la fusion de la DIREN (Direction régionale de l'environnement), de la DRE (Direction régionale de l'équipement) et de la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) dont elle reprend les missions depuis le 1er janvier 2010, hormis le développement industriel et la métrologie légale.

La DREAL réunit au sein d'un même service de l'État les compétences au niveau régional en matière d'environnement, de développement durable, d'énergie, de logement, de transport et d'aménagement.

La création de la DREAL permet une approche plus large de nombreux enjeux territoriaux avec une meilleure intégration de l'environnement et du développement durable.

Sous l'autorité du préfet de région, cette nouvelle structure régionale, forte de près de 300 agents, assure un pilotage unique des politiques de développement durable en région, résultant notamment des engagements du Grenelle Environnement ainsi que celles du logement.

Pour en savoir plus :
www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

des listes rouges pour alerter l'opinion sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité...

Le contexte

De la prise de conscience à la mise en œuvre d'une politique en faveur de la biodiversité...

Environ 1,8 millions d'espèces animales et végétales différentes sont aujourd'hui connues à l'échelle de notre planète, et on estime entre 3 et 100 millions leur nombre potentiel. Cette incroyable diversité ne doit pas nous faire oublier qu'environ la moitié risque de disparaître d'ici à un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition 100 à 1000 fois plus rapide que les grandes vagues d'extinction précédentes. Urbanisation, modification et fragmentation de l'espace naturel, surexploitation des ressources sauvages, pollution, changement climatique en sont les principales causes. Conscients de la nécessité de préserver leur environnement, de nombreux pays se sont

engagés ces dernières décennies à améliorer les connaissances et agir à de multiples niveaux pour sauvegarder les espèces et les espaces les plus menacés de la planète.

Mais comment préserver la biodiversité sans la connaître et suivre son évolution ? Sur quelles espèces doivent porter les efforts en matière de préservation et de restauration de la biodiversité au niveau national comme au niveau international ? Comment permettre aux acteurs internationaux d'accéder à des informations synthétiques et cohérentes à tous les échelons géographiques (globe, pays, régions...) ?

Les listes rouges nationales et régionales : véritables baromètres des menaces pesant sur la flore et la faune...

Depuis près de 50 ans, l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) évalue la situation des plantes et des animaux à travers le monde et publie la **Liste rouge mondiale des espèces menacées** grâce au travail des 7500 experts de sa Commission de sauvegarde des espèces. Ces scientifiques s'attachent à réunir les informations les plus complètes et les plus détaillées possibles pour évaluer le risque d'extinction des espèces, surveiller l'évolution de leur situation, hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition, sensibiliser sur l'urgence et l'importance des menaces qui pèsent sur la biodiversité, fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques et identifier les priorités de conservation.

Cette Liste rouge mondiale des espèces menacées se présente sous la forme d'une base de données en ligne régulièrement actualisée, exposant la situation d'environ 59500 espèces (version 2011.1) parmi les 1,8 millions d'espèces connues. L'élaboration de la Liste rouge de l'UICN s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de chaque espèce ou sous-espèce, sur la base des meilleures connaissances disponibles. À chaque espèce évaluée est attribuée l'une des onze catégories de menace (voir ci-après). Cette méthodologie est issue d'un vaste processus de concertation et de validation, mené durant plusieurs années par les experts de la Commission de sauvegarde des espèces de l'UICN. Elle a, par la suite, été complétée par la publication de lignes directrices permettant son application à différentes échelles, notamment nationale et régionale.

Pour en savoir plus :
www.uicn.fr/-Especes-menacees-.html
www.iucnredlist.org

Des déclinaisons thématiques et régionales pour une meilleure prise en compte des enjeux par les acteurs locaux...

Avec **756 espèces mondialement menacées** présentes sur son territoire et en particulier en outre-mer, la France possède une responsabilité majeure dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité car elle se place parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales mondialement menacées. Pour répondre à cet enjeu, le Comité français de l'UICN et le Service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ainsi que de nombreux partenaires rassemblant plus de 250 experts, se sont associés pour réaliser une **liste rouge nationale des espèces menacées en France**. Lancée en 2007, la Liste rouge nationale se décline en chapitres taxonomiques (mammifères, plantes vasculaires, crustacés, libellules...) et géographiques (métropole, Réunion, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie).

Au niveau des régions administratives de France métropolitaine, de plus en plus de démarches d'élaboration de **listes rouges régionales** voient le jour : celles-ci permettent notamment de fournir des inventaires d'espèces menacées, de sensibiliser les acteurs locaux chargés de la préservation de l'environnement et de s'entendre sur les priorités d'actions de conservation. Elles s'inscrivent dès

lors dans les politiques régionales de conservation menées ces dernières décennies par ces acteurs, en fournissant un cadre scientifique solide et argumenté.

Ces démarches mobilisent en particulier de nombreuses associations de protection de la nature. Pour la flore vasculaire, la Fédération des conservatoires botaniques nationaux appuie les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) dans la réalisation de listes rouges dans toutes les régions, en coordination avec les Directions régionales de l'environnement et du logement (DREAL), en vue de réviser les listes régionales d'espèces protégées.

Au sein de la flore, les plantes dites «vasculaires» (Trachéophytes) regroupent l'ensemble des fougères et plantes alliées, et des plantes à fleurs (Spermatophytes). En France métropolitaine, on estime qu'il en existe plus de 4400 espèces différentes, certaines communes et d'autres très rares. En 2012, sur près d'un millier de plantes vasculaires dites prioritaires et choisies à dire d'expert dans les années 1990 (Livre rouge de la flore vasculaire tomes 1 et 2), on recensait 513 espèces menacées de disparition.

La Liste rouge de la flore vasculaire* d'Auvergne

En 2004, en perspective de la mise à jour de l'inventaire national des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation, la Direction régionale de l'environnement (DIREN) d'Auvergne (actuellement DREAL Auvergne) avait sollicité plusieurs botanistes experts pour élaborer une liste d'espèces rares dont la présence pouvait justifier la délimitation de ZNIEFF. Cette liste, élaborée à dire d'expert et non basée sur les critères de l'UICN, présentait néanmoins quelques lacunes et ne prenait pas encore en compte les importants travaux d'inventaire menés en Auvergne par le Conservatoire botanique national (CBN) du Massif central et son réseau de botanistes régionaux, entre 2000 et 2005.

Désirant mieux cibler, à l'avenir, ses priorités d'action concernant la flore locale sur la base des connaissances actuelles, la DREAL Auvergne a confié la révision de la Liste rouge de la flore vasculaire d'Auvergne au CBN Massif central. En effet, cette actualisation de la Liste rouge régionale n'a été permise que par l'amélioration considérable et récente de la connaissance de la flore sur le territoire auvergnat, sur la base d'environ **2 150 000 observations floristiques disponibles** (dont plus de 85 % postérieures à 1990) et réparties de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

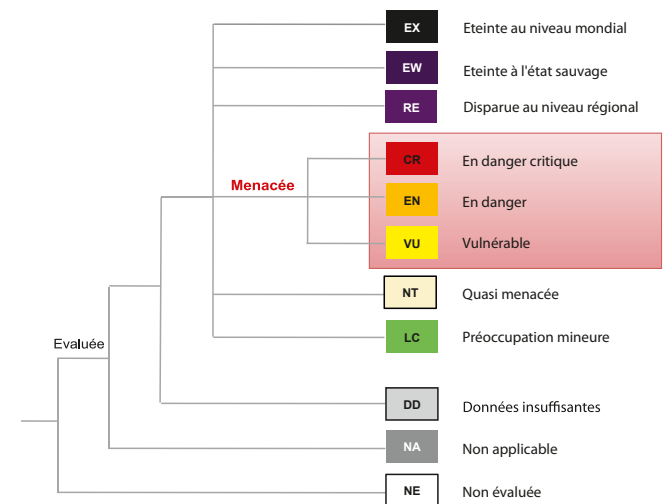
Adoptant la démarche élaborée par la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, validée par le Conseil national de protection de la nature (CNPN) et présentée pour avis aux différents Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN), le CBN Massif central a effectué ce fastidieux travail d'évaluation sur une période de deux ans (2011 et 2012).

Une méthode éprouvée et partagée par la communauté scientifique

Cette révision de la Liste rouge des espèces rares et menacées a débuté en 2011 par la réalisation d'un catalogue argumenté de la flore vasculaire régionale. Pour chaque plante, la rareté (calculée à partir de leur présence dans chaque maille UTM de 5x5 km et 1x1 km couvrant le territoire auvergnat) et le (ou les) critère(s) d'indigénat ont été précisés.

En 2012, le Conservatoire botanique national du Massif central a finalisé cette cotation, entouré d'un groupe régional d'experts réunis au sein d'un Comité régional d'évaluation de la Liste rouge régionale, selon la méthode et les critères de l'UICN. Ces experts ont ainsi examiné, pour chaque plante, différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction, comme la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, l'aire de sa répartition géographique, sa régression, son degré de fragmentation, les menaces qui pèsent sur elles...

En analysant ces critères et en fonction des informations disponibles, chaque plante a été classée dans l'une des **11 catégories de menaces** présentées ci-contre.



Les experts de la flore régionale...

Le travail d'élaboration de la Liste rouge a été permis par la collaboration d'un large panel d'experts :

- ANTONETTI Philippe (Conservatoire botanique national du Massif central)
- BOULLET Vincent (Conservatoire botanique national du Massif central)
- CHRISTOPHE Hervé (Association BIOME)
- CORDONNIER Stéphane (Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne)
- DARNIS Thomas (Office national des forêts)
- DAUGE Jean (Société française d'Orchidophilie, groupement Auvergne)
- FUMANAL Boris (Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand)
- GUILLAUMIN Jean-Jacques (Société française d'Orchidophilie, groupement Auvergne)
- HAPPE David (DREAL Auvergne)
- KESSLER Francis (Conservatoire botanique national du Massif central)
- LAMAISON Jean-Louis (botaniste Puy-de-Dôme)
- LAURENT Guillaume (Conservatoire des espaces naturels de l'Allier)
- LE COCQUEN Mickaël (Office national des forêts)
- MAZEYRAT Pierre (Société française d'Orchidophilie, groupement Auvergne)
- MOREL Ariane (Conservatoire botanique national du Massif central)
- NICOLAS Sylvain (Conservatoire botanique national du Massif central)
- PERRET Yves (botaniste Puy-de-Dôme)
- POUVARET Sylvain (Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne)
- PORTAL Robert (Association Digitalis, botaniste Haute-Loire)
- THOMAS Camille (Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy)
- THOMAS Michel (botaniste Cantal)
- TORT Maryse (Conseil scientifique du Conservatoire botanique national du Massif central, botaniste Haute-Loire)
- VALLÉ Éric (Réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudefour)

* **Flore vasculaire** : groupe réunissant les plantes possédant des vaisseaux conducteurs de sève, c'est-à-dire l'ensemble des fougères et plantes alliées, et des plantes à fleurs (Spermatophytes). Les mousses et les algues n'en font pas partie.

Les résultats...

1972
taxons* évalués

Ainsi, sur les 4368 taxons de tous rangs taxonomiques, indigènes ou exogènes*, que comporte le catalogue initial de la flore vasculaire d'Auvergne, seuls les taxons indigènes (ou assimilés indigènes) ont été cotés dans le cadre de ce programme.

La liste rouge *sensu stricto* présente donc au final 2 053 taxons (dont 2026 espèces et 27 taxons de rang infraspécifique présentant « une valeur patrimoniale ou porteurs d'enjeux particuliers »).

Parmi ces 2053 taxons, 81 n'ont pas été évalués (cotation NE), notamment pour des problèmes d'ordre taxonomique ou en raison de leur présence non confirmée en Auvergne.

Le bilan présenté ci-après porte donc sur 1972 taxons (dont 1945 espèces et 27 taxons de rang infraspécifique).

133
taxons quasi
menacés
en Auvergne

419
taxons menacés
en Auvergne

38
taxons disparus

*Taxon : on entend ici par taxon une entité correspondant à une espèce, une sous-espèce, une variété, une forme...

*Indigène (syn. natif, autochtone) : se dit d'un taxon arrivé spontanément dans un territoire sans l'aide de l'homme.

*Exogène (syn. exotique, non indigène, non natif, allochtone) : se dit d'un taxon introduit volontairement ou involontairement par l'homme en dehors de son aire naturelle.



Signalons la forte proportion de taxons menacés en Auvergne (catégories CR, EN, VU) soit 21 % de la flore auvergnate et 419 taxons, proportion qui monte à 28 % et 552 taxons si on ajoute les taxons quasi menacés (NT).

Comparaison avec les listes d'espèces protégées

Les taxons protégés réglementairement en Auvergne peuvent bénéficier de trois types de protection réglementaire :

- au niveau européen (Convention de Berne et directive « Habitats, Faune, Flore » (annexes II et IV) ;
- au niveau national (annexes I et II) ;
- au niveau régional.

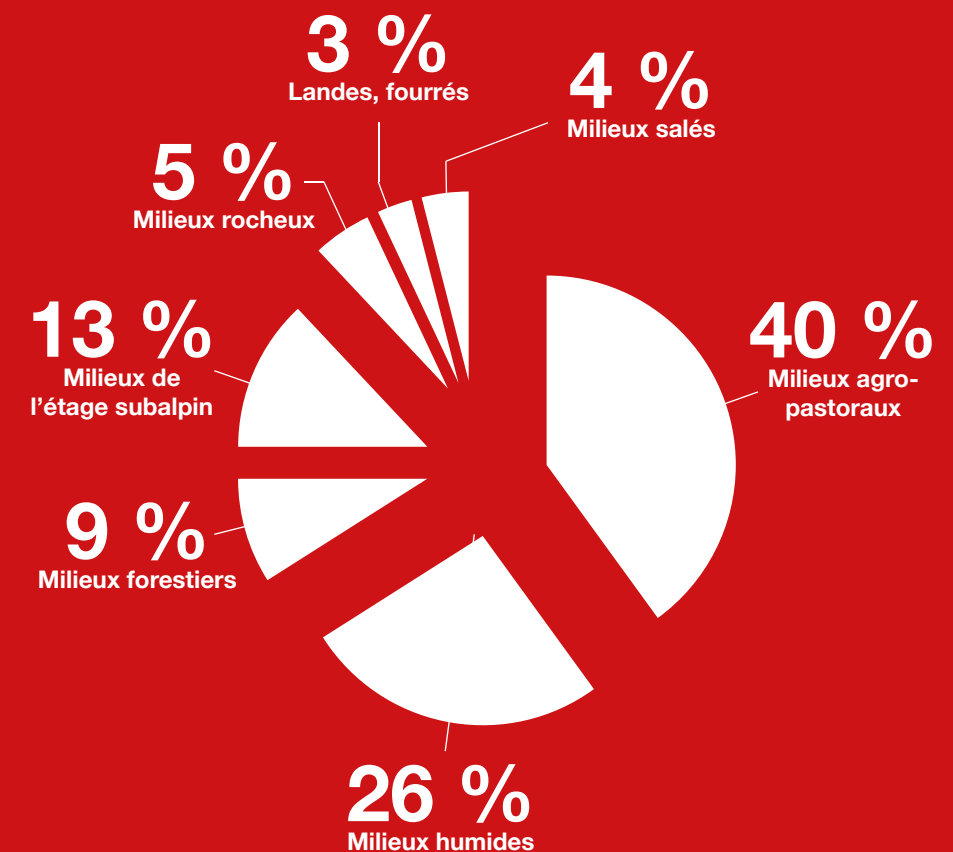
En Auvergne, ce sont 164 taxons indigènes qui sont cités dans ces listes de protection (9 au niveau européen, 53 au niveau national, 112 au niveau régional, certains taxons pouvant bénéficier de protections à différents niveaux).

Parmi ces 164 taxons, 142 (soit 86 %) sont menacés (CR, EN, VU), quasi menacés (NT) ou disparus (RE). Les 22 taxons restants (soit 14 %) se trouvent en majorité (21) dans la catégorie LC. Ce sont en fait des taxons relativement fréquents qui ont été intégrés dans les listes de protection notamment pour des questions de récoltes abusives en raison de leur attractivité (Lys martagon par exemple), le taxon restant est coté NE.

75 % des taxons menacés ou quasi menacés ne sont pas protégés réglementairement à ce jour (soit 413 taxons).

Taxons menacés et quasi menacés par grands types de milieux

Comme on pouvait s'y attendre les milieux les plus concernés par la présence de taxons menacés et quasi menacés sont les milieux agro-pastoraux (y compris les prairies humides). Parmi ces derniers, les moissons, les pelouses et les prairies humides concentrent une grande partie des enjeux. De très nombreux taxons menacés se rencontrent également dans les milieux humides, surtout tourbières et milieux alluviaux. L'étage subalpin (pelouses, landes et rochers subalpins) est également bien représenté avec 13 % de taxons rares et menacés. Les milieux forestiers ainsi que les rochers, landes et fourrés collinéens et montagnards abritent moins de taxons menacés et quasi menacés avec un pourcentage cumulé de 17 %. Enfin, parmi les milieux rares et emblématiques de l'Auvergne, les milieux liés aux sources minéralisées sont concernés par près de 4 % des taxons menacés et quasi menacés.





CR *Marsilea quadrifolia* L.
Marsilée à quatre feuilles

Petite fougère primitive aquatique, la Marsilée à quatre feuilles se rencontre dans les végétations amphibies des bords d'étangs, chenaux et boires des grandes rivières à niveau d'eau variable au cours de l'année. Assez fréquente autrefois en Auvergne, notamment sur les bords de l'Allier, de la Loire, dans la basse vallée de la Dore ainsi que dans quelques étangs de la Sologne bourbonnaise, cette espèce a subi une régression alarmante, assez récente, à relier notamment à l'eutrophisation des eaux et à la prolifération d'espèces exotiques envahissantes comme la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*).



CR *Gladiolus imbricatus* L.
Glaïeul imbriqué

Trois populations de ce glaïeul, à répartition plutôt centrée sur l'Europe de l'Est, sont connues en France dont une seule en Auvergne dans les Varennes (département du Puy-de-Dôme). Dans ce secteur, il semble avoir été, d'après la bibliographie, plus commun au milieu du XX^e siècle, mais a subi, depuis, une très forte régression. L'effectif de la seule population repérée à ce jour compte moins de vingt individus, très peu florifères. Cette population est menacée d'extinction à court terme, du fait de sa petite taille mais également certainement en raison de la fermeture du couvert forestier.



NT *Inula montana* L.
Inule des montagnes

Typique des pelouses sèches et chaudes sur des substrats riches en bases (calcaires et certaines roches volcaniques), cette espèce se rencontre en Auvergne depuis la vallée de l'Alagnon et la Limagne brivadoise jusqu'au Lembron, au pays des Couzes et au sud de la Grande Limagne. Une population isolée est également localisée dans le Bassin de Maurs. L'Inule des montagnes est en légère régression en Auvergne, car les pelouses calcicoles qui l'hébergent sont fragiles et en déclin, menacées notamment d'une part par l'embroussaillage et d'autre part par l'urbanisation.

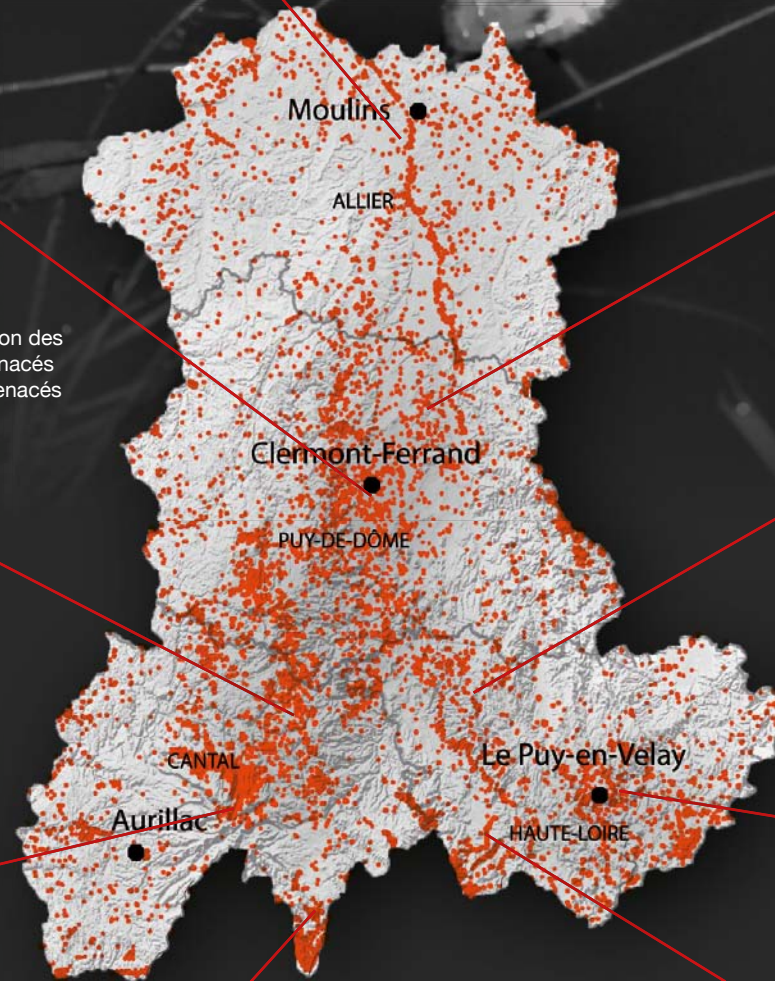


VU *Ranunculus nodiflorus* L.
Renoncule nodiflore

Cette discrète renoncule annuelle, se rencontre dans les mares temporaires et dépressions temporairement humides des plateaux basaltiques (chaux) d'Auvergne, milieux emblématiques de la région. Sa répartition est centrée sur la vallée de l'Alagnon, le Lembron et la Planèze de Saint-Flour où les populations présentent des effectifs très fluctuants d'une année à l'autre. Présente dans moins de dix localités, cette espèce est menacée en Auvergne du fait notamment de la fragilité des milieux qui l'abritent.



• Localisation des taxons menacés et quasi-menacés d'Auvergne



EN *Genista germanica* L.
Genêt d'Allemagne

Cette espèce, de répartition continentale en Europe, arrive en Auvergne en limite occidentale de répartition. Aussi, dans cette région où on la rencontre dans le sud des Varennes, dans le Bas Livradois, le bassin de Paulhaguet et le Haut-Allier, ses populations sont peu nombreuses avec souvent des effectifs très faibles. Elle a, de plus, subi une légère régression et ne semble pas avoir été revue dans les départements du Cantal et de l'Allier. Cette espèce des landes et sous-bois clairs des chênaies est très sensible à l'embroussaillage ou au contraire à des coupes forestières drastiques notamment au niveau des lisières.



NT *Cardamine pentaphyllos* (L.) Crantz
Cardamine à cinq feuilles

Cette très belle espèce forestière, que l'on rencontre principalement dans les hêtraies, hêtraies-sapinières, chênaies-hêtraies et forêts de ravins, a une répartition auvergnate centrée sur le sud de la région (monts du Cantal, gorges de la Truyère, Aubrac, Devès, massif du Mézenc, Haut-Allier, haute vallée de la Loire) où ses populations ne sont pas très nombreuses et présentent parfois des effectifs faibles. Elle est potentiellement menacée par une gestion forestière inadaptée.



EN *Conringia orientalis* (L.) Dumort.
Conringie d'Orient

Comme la majorité des espèces associées aux cultures de céréales à paille, cette espèce des moissons sur substrat marno-calcaire a subi depuis les années 1950 une très forte régression en Auvergne en raison des changements de pratiques agricoles (utilisation d'herbicides, tri efficace des semences, intensification...). Elle a aujourd'hui disparu du département du Cantal, quasiment disparu de l'Allier et du Puy-de-Dôme et ne semble encore se maintenir que dans le département de la Haute-Loire où on la rencontre principalement dans les bassins du Puy-en-Velay et de l'Emblavez. Cette espèce partage malheureusement en Auvergne le sort de nombreuses autres espèces remarquables, associées aux moissons (messicoles), comme *Adonis aestivalis*, *A. annua*, *A. flammea*, *Androsace maxima*, *Camelina microcarpa*, *Neslia apiculata*, *Turgenia latifolia*...



VU *Betula nana* L.
Bouleau nain

Arbuste des régions arctiques et montagneuses, le Bouleau nain se développe dans les tourbières et landes tourbeuses. Il présente une aire de répartition disjointe en France, restreinte au Massif central et au massif du Jura, avec des effectifs estimés à quelques milliers d'individus seulement. En Auvergne, il n'est présent que dans quelques secteurs de la Margeride où l'effectif total des populations est certainement inférieur à 1000 individus. Cette espèce est sensible à la disparition des activités pastorales traditionnelles, conduisant à l'embroussaillage des tourbières et des landes, et subit l'enrésinement et le drainage de ces milieux humides. Elle est également affectée par le surpâturage et le piétinement, lorsque la densité de bétail est trop élevée.



RE *Hammarbya paludosa* (L.) Kuntze
Malaxide des marais

Cette discrète orchidée des tourbières et marais tourbeux était présente autrefois en Auvergne uniquement dans l'Aubrac cantalien où elle avait été découverte en 1898 par l'abbé Soulié. Depuis cette date, elle a été recherchée par de nombreux botanistes mais sans succès. Le drainage des zones tourbeuses, l'évolution naturelle des tourbières vers des formations plus fermées mais également le prélèvement d'individus (notamment pour la réalisation d'herbier) expliquent certainement que cette espèce n'ait pas été revue depuis cette époque.



Des déclinaisons thématiques et régionales pour une meilleure prise en compte des enjeux par les acteurs locaux...

Cette Liste rouge régionale remplit plusieurs fonctions :

- elle constitue un **inventaire du risque d'extinction des taxons en Auvergne** et des menaces auxquels ils sont confrontés ;
- elle permet d'**identifier les taxons ayant le besoin le plus urgent de mesures de conservation** ;
- elle offre un cadre de référence permettant de compiler des indices pour **surveiller l'évolution de l'état de la biodiversité** ;
- elle contribue à **sensibiliser l'opinion publique** et les responsables politiques à l'importance de la diversité biologique et aux menaces qui pèsent sur elle ;
- elle fournit une **base scientifique cohérente** pour guider les **politiques publiques** portant sur les espèces (réglementations, plans nationaux et régionaux d'action, conventions internationales...).

Les politiques locales de préservation de la flore

Les listes rouges d'espèces menacées peuvent être un outil permettant :

- d'élaborer des **stratégies régionales** de conservation (par exemple la Stratégie régionale de la biodiversité en Auvergne...);
- de **déterminer et évaluer les responsabilités locales** en matière de conservation du patrimoine végétal ;
- de rédiger des **plans régionaux de conservation** pour les espèces au bord de l'extinction (PBAC...), ou encore d'élaborer des programmes de connaissance pour les espèces les moins bien connues ;
- de contribuer à la **mise en place de protections réglementaires** en apportant une analyse argumentée lors de la révision des listes d'espèces protégées à l'échelle régionale ;
- de participer à la **désignation de réservoirs de biodiversité** dans le cadre de la mise en place des trames vertes et bleues (TVB, SRCE...) ou des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ;
- de participer à la désignation de **territoires à forts enjeux floristiques** (Réserves naturelles régionales ou nationales, Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, Espaces naturels sensibles, etc.) ;
- de mettre en place des mesures de gestion appropriées à l'échelle d'un territoire pour préserver les secteurs à forte concentration d'espèces menacées (Mesures agri-environnementales par exemple) ou pour les **espèces menacées faisant l'objet de collectes** pour l'ornement, la pharmacie ou l'alimentation ;
- de participer à la mise en place de **politiques d'acquisition de terrain par les gestionnaires d'espaces naturels** publics ou privés (Conservatoires d'espaces naturels, Conservatoire du Littoral, Départements, Office national des forêts...) en orientant les acquisitions sur des terrains abritant les espèces les plus menacées ;
- d'évaluer l'état de la flore dans les **études d'impact** des projets d'aménagement ;
- de **suivre l'évolution de la flore** d'un territoire (réchauffement climatique, degré d'anthropisation...);
- de prendre en compte la flore dans les **plans locaux d'urbanisme (PLU)** ;
- ...

Urbanisation, modification et fragmentation de l'espace naturel, surexploitation des ressources sauvages, pollution, changement climatique... sont à l'origine d'une vague d'extinction des espèces animales et végétales dont la rapidité s'avère sans précédent. À cet égard, depuis près de 50 ans, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) évalue la situation des plantes et des animaux à travers le monde et publie la **Liste rouge mondiale des espèces menacées** grâce au travail des 7 500 experts de sa Commission de sauvegarde des espèces.

Déjà, près de 60 000 espèces, parmi les 1,8 millions d'espèces aujourd'hui connues, ont fait l'objet d'une analyse visant à réunir les informations les plus complètes et les plus détaillées possibles pour évaluer leur risque d'extinction, surveiller l'évolution de leur situation, hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition, sensibiliser sur l'urgence et l'importance des menaces qui pèsent sur la biodiversité, et fournir des bases cohérentes pour orienter les politiques publiques et identifier les priorités de conservation.

À l'échelle de la France, le Comité français de l'UICN et le Service du patrimoine naturel du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) ainsi que de nombreux partenaires rassemblant plus de 250 experts, se sont associés pour réaliser une Liste rouge nationale des espèces menacées en France. Lancée en 2007, la liste rouge nationale se déclinant en chapitres taxonomiques (mammifères, plantes vasculaires, crustacés, libellules...) et géographiques (métropole, Réunion, Guadeloupe, Nouvelle-Calédonie) pointe les 756 espèces menacées (en particulier en outre-mer) plaçant la France parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales mondialement menacées. Ainsi, la France possède une responsabilité majeure dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Au niveau des régions administratives de France métropolitaine, de plus en plus de démarches d'élaboration de listes rouges régionales ont vu le jour : comme à l'échelle du territoire national, celles-ci permettent de fournir des inventaires d'espèces menacées à l'échelle de la région, de sensibiliser les acteurs locaux chargés de la préservation de l'environnement et de s'entendre sur les priorités d'actions de conservation. Elles s'inscrivent dès lors dans les politiques régionales de conservation menées ces dernières décennies par ces acteurs, en fournissant un outil scientifique solide et argumenté.

En Auvergne, désirant mieux cibler, à l'avenir, les priorités d'action concernant la flore locale sur la base des connaissances actuelles, la DREAL Auvergne a confié la révision de la Liste rouge de la flore vasculaire d'Auvergne au Conservatoire botanique national du Massif central (CBN Massif central).

Adoptant la démarche élaborée par la Fédération des conservatoires botaniques nationaux, validée par le Conseil national de protection de la nature (CNP) et présentée pour avis aux différents Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN), le CBN Massif central a effectué ce fastidieux travail d'évaluation pendant deux ans (2011 et 2012). Ainsi, sur la base d'environ 2 150 000 observations floristiques disponibles (dont plus de 85 % postérieures à 1990) et d'un catalogue floristique régional argumenté indiquant notamment la rareté régionale et les critères d'indigénat, le Conservatoire botanique national du Massif central a entrepris cette cotation, entouré d'un groupe régional d'experts réunis au sein d'un Comité régional d'évaluation de la Liste rouge régionale, selon la méthode et les critères de l'UICN. Ces experts ont examiné, pour chaque plante, différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction, comme la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, sa répartition géographique, sa régression, son degré de fragmentation, les menaces qui pèsent sur elles...

Ainsi, sur les 1 972 plantes indigènes recensées en Auvergne, 21 % (soit 419 taxons*) se montrent menacées à différents degrés. Cette proportion s'élargit à 28 % (soit 552 taxons) si on ajoute les taxons quasi menacés. Parmi ces espèces menacées, on retiendra la Marsilée à quatre feuilles en danger critique d'extinction en raison de l'eutrophisation des eaux et de la concurrence d'espèces exotiques envahissantes ou encore le Glaieul imbriqué dont la population est réduite à moins de vingt individus connus à ce jour. D'autres comme la Malaxide des marais ont totalement disparu d'Auvergne, reflétant l'évolution des zones humides qui concentrent, avec les milieux agro-pastoraux, l'essentiel des enjeux de préservation de la flore régionale...

Si 86 % des taxons actuellement protégés sont bel et bien menacés (CR, EN, VU), quasi menacés (NT) ou disparus (RE), on peut s'inquiéter du sort de plus de 413 taxons menacés ou quasi menacés pointés par la Liste rouge régionale qui ne sont pas encore protégés réglementairement à ce jour, dont 80 sont en danger critique d'extinction régionale !

Ainsi, cette Liste rouge régionale, qui s'inscrit dans le cadre d'une politique régionale de conservation menée par les acteurs locaux, constitue à ce jour un inventaire complet du risque d'extinction des espèces en Auvergne et des menaces auxquelles elles sont confrontées. Elle permet d'identifier les espèces ayant le besoin le plus urgent de mesures de conservation et fournit une base scientifique cohérente pour guider les politiques publiques à venir portant sur les espèces (réglementations, plans nationaux et régionaux d'action, conventions internationales...).

*Taxon : on entend ici par taxon une entité correspondant à une espèce, une sous-espèce, une variété, une forme...



Ce dossier de presse a été préparé par Philippe Antonetti, Laurent Chabrol, Stéphane Perera, Juliette Tilliard-Blondel et Vincent Boulet (Conservatoire botanique national du Massif central).

Conception graphique : S. Perera / Conservatoire botanique national du Massif central - Novembre 2013.

